

**DELIBERATION**  
**REUNION DU 10 MARS 2014**

Convocation du 3 mars 2014

Affichage du 11 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le 10 mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : C. PICHOT, J. CHEUL, F. TANTY, Adjoints,  
S. ANEST, G. BOUAZIZ, M. GUIBERT-DAVAL, F. HARDY, X. JACOT,

Étaient absents excusés : S. CHANDELIER, O. DELORME, J.C. LE BERRE

Étaient absents non excusés : C. BERNIER, T. BOUYER, S. DROIT

**Élection du secrétaire de séance**

Marine GUIBERT-DAVAL est nommée secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la séance du 25 février 2014**

C. PICHOT demande la modification d'une phrase relative au devis pour la taille des arbres avenue des Bruyères : « Une entreprise demande 2.241,36 euros pour l'abattage des 33 arbres et le rognage des souches, ou 1.755 euros pour l'élagage des 65 arbres ».

Hormis cette remarque, le procès-verbal de la réunion du 25 février dernier est adopté, par 5 voix pour, et 4 abstentions pour absence (S. ANEST, F. TANTY, M. GUIBERT-DAVAL, G. BOUAZIZ).

**Approbation des comptes administratifs 2013**

Le maire rappelle que les conseillers ont été destinataires des documents relatifs aux comptes administratifs pour l'Eau / Assainissement, et pour la Commune.

**1 – Eau / Assainissement**

Le maire annonce les résultats enregistrés pour l'exercice 2013.

La section d'exploitation présente des dépenses à hauteur de 122.638,61 euros, et des recettes pour 200.923,62 euros, soit un excédent de 78.285,01 euros.

La section d'investissement présente également un excédent, à hauteur de 14.877,05 euros, avec des dépenses enregistrées pour 56.324,91 euros et des recettes pour 71.201,96 euros.

Le résultat global de l'exercice est donc excédentaire de 93.162,06 euros.

Le maire demande s'il y a des questions concernant les comptes du budget Eau / Assainissement.

**2 – Commune**

La section de fonctionnement présente un excédent de 129.746,71 euros, avec des dépenses émises à hauteur de 329.484,07 euros, et des recettes enregistrées pour 459.230,78 euros.

La section d'investissement est excédentaire de 16.611,71 euros, avec des dépenses s'élevant à 78.412,78 euros, et des recettes s'élevant à 95.024,49 euros.

Le résultat global de l'exercice est donc excédentaire de 146.358,42 euros.

C. PICHOT s'interroge sur la grande différence entre les dépenses prévues au budget primitif et les dépenses effectivement réalisées. F. TANTY répond que l'an passé, la dépense de 33.000 euros pour les travaux d'éclairage avaient été portées à la fois en investissement et en fonctionnement, suite à une divergence de vue sur ce point avec la Trésorerie. Par ailleurs, les travaux sur le monument aux morts n'ont pas été payés sur l'exercice 2013.

F. TANTY ajoute que l'excédent de la section de fonctionnement est très élevé, mais qu'il faut tenir compte de cette dépense de 33.000 euros, pour un résultat plus réaliste.

A. BOUTIN ajoute que le paiement interviendra après la réception des travaux.

Il est décidé de passer au vote pour les deux comptes administratifs 2013, et A. BOUTIN quitte la séance, conformément à la réglementation.

F. TANTY demande aux conseillers de se prononcer.

Le compte administratif du service Eau / Assainissement pour l'exercice 2013, tel qu'il vient d'être présenté, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2013, tel qu'il vient d'être présenté, est adopté à l'unanimité.

### **Approbation des comptes de gestion 2013**

Le maire indique que les comptes de gestion présentés par la Trésorerie sont l'exact reflet des écritures comptables, tant pour la Commune que pour l'Eau / Assainissement.

F. TANTY précise que la Trésorerie valorise les écritures de l'année, auxquelles elle ajoute les résultats de l'année précédente.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2013 du service Eau / Assainissement, puis le compte de gestion 2013 de la Commune.

### **Affectation des résultats 2013**

#### **1 – Eau / Assainissement**

Il est proposé un virement à la section d'investissement d'un montant de 10.000 euros, pour le financement des travaux prévus cette année.

Il est rappelé que dans le résultat d'exploitation (68.285,01 €), figure un montant de 21.000 € correspondant aux taxes dues à l'Agence de l'Eau, donc pas une disponibilité financière réelle.

Les conseillers, à l'unanimité, approuvent l'affectation de résultats suivante, proposée pour le service Eau / Assainissement :

• Résultat d'exploitation reporté (imputation R002)	68.285,01 €
• Résultat d'investissement reporté (imputation R001)	14.877,05 €
• Excédent d'exploitation capitalisé (R 1068)	10.000,00 €

#### **2 – Commune**

Il est proposé un virement à la section d'investissement pour le financement des travaux et achats envisagés au cours de l'exercice.

Par ailleurs, il est rappelé le montant des travaux sur le réseau d'éclairage public (33.000 €) restant à régler, ainsi que les travaux sur le monument aux morts (7.800 € subventionnés à hauteur de 3.900 €).

Les conseillers, à l'unanimité, approuvent l'affectation de résultats suivante, proposée pour la Commune :

• Résultat de fonctionnement reporté (imputation R002)	94.746,71 €
• Résultat d'investissement reporté (imputation R001)	16.611,71 €
• Excédent d'exploitation capitalisé (R 1068)	35.000,00 €

### **Budgets primitifs 2014**

Le maire laisse la parole à F. TANTY, pour la présentation des deux budgets primitifs. Les projets de budgets ont été adressés à chaque conseiller.

#### **1- Eau / Assainissement**

F. TANTY évoque en premier lieu les investissements envisagés pour 2014. Il s'agit de travaux de renforcement du réseau d'eau, pour finir la rue de la Libération, et faire le bouclage avec la rue de l'Espérance. Le devis s'élève à 108.030 euros.

##### a/ Section d'exploitation

F. TANTY évoque le poste 6156 – Maintenance (28.645,01 €) qui contient une partie du fonds de roulement.

Imputation 617 – Etudes et Recherches (1.000 €) : concerne les analyses effectuées sur l'eau potable. Les prévisions sont élevées par rapport aux dépenses réelles 2013, afin pouvoir faire face à un éventuel problème sur le réseau, qui entraînerait un plus grand nombre d'analyses.

Imputation 6411 – charges de personnel (12.800 €) : Quote-part de traitements des services techniques et administratifs reversés à la commune.

Imputation 658 – charges de gestion courante (27.000 €) : forte augmentation à prévoir pour le SYMVANI, due au retrait éventuel de certaines communes du syndicat. Notre tonnage de boues a été plus élevé en 2013. A. BOUTIN pense que les relevés ont été erronés à une certaine période, au niveau du syndicat. Il évoque également la création de lagunes d'attente qui permettront la réalisation d'analyses des boues. A son avis, les stations d'épuration sont amenées à évoluer, au regard des problèmes posés par l'épandage aujourd'hui.

C'est également sur ce compte que sont réglés nos achats d'eau au Syndicat de Pompage.

Imputation 6611 - intérêts des emprunts (2.575 €) : une somme a été portée pour couvrir les frais d'une éventuelle ligne de trésorerie ou d'un emprunt souscrits pour les investissements 2014.

Imputation 6713 – Dons – libéralités (500 €) : Il s'agit du versement au CCAS d'un pourcentage sur les recettes d'eau, inscrit dans le contrat d'eau.

Imputation 675 – VNC biens cédés (5.000 €) : en cas de sortie de l'actif de matériel usagé, mais pas amorti en totalité.

Imputation 6811 – Dotation aux amortissements (44.800 €)

Le total des dépenses de la section d'exploitation s'élève à 180.735,01 euros.

Imputation 70111 – vente d'eau (40.000 €) : 90 % de la vente d'eau réalisée en 2013.

Imputation 777 – Subventions transférées au résultat (16.250 €) : il s'agit des amortissements de subventions.

Compte tenu du report de l'excédent 2013, les recettes s'équilibrent aux dépenses.

#### b/ Section d'investissement

Imputation 21531 – Travaux réseau d'eau (110.100 €)

La section d'investissement s'équilibre à 138.350 euros.

Le conseil donne un accord unanime au budget primitif de l'Eau / Assainissement 2014, tel qu'il a été présenté.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à souscrire un emprunt à hauteur de 33.672,95 euros, si nécessaire pour les travaux, ou bien une ligne de trésorerie à hauteur de 70.000 euros.

### **2 - Commune**

Imputation 60612 – Énergie – Électricité (18.000 €) : c'est un poste en augmentation, mais les lampadaires nouvellement installés devraient permettre de réaliser des économies.

Imputation 61521 – Entretien et réparations (43.113,17 €) : c'est le fonds de roulement.

Imputation 6411 – Frais de personnel (75.400 €) : application d'une hausse de 4 %, pour pouvoir faire face à la réforme de la catégorie C annoncée.

Par ailleurs, le départ de Philippe HYGNEAU semble acquis pour la fin de l'année. Il faut préparer son remplacement.

Imputation 6553 – Service Incendie (21.301,91 €) : la baisse par rapport à 2013 est due à une diminution de la population prise en compte.

Imputation 6554 – Contribution aux regroupements : La participation au syndicat scolaire (100.000 €) reste une dépense conséquente pour la commune, qui devrait diminuer en 2014. F. TANTY précise que le budget du Syndicat Scolaire n'est pas encore voté.

Il s'interroge sur la prise en charge financière des changements entraînés par la modification des rythmes scolaires (transport,...).

Pour le syndicat de Changé, l'évaluation 2014 est très haute (7.000 euros). Plus de participation de la commune, puisque le transfert à la Communauté de Communes a été entériné, mais il reste le déficit de la cantine.

Imputation 73111 – Contributions directes (189.700 €) : une revalorisation de 1,5 % des bases a été calculée.

Imputation 7411 – Dotation forfaitaire (71.500 €) : Minoration des bases de 1,5 %.

La section de fonctionnement s'équilibre à 429.244,71 euros, en dépense et en recettes, sans hausse des taux d'imposition.

Les investissements (travaux et achats) prévus pour 2014 ont été étudiés lors des demandes de subventions. Il faut envisager un emprunt à hauteur de 65.000 euros pour le financement.

La section d'investissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 159.270 euros.

Le conseil donne un accord unanime au budget primitif de la commune 2014, tel qu'il a été présenté. Il se prononce, par ailleurs, pour le maintien des taux de taxes en vigueur, à savoir :

- taxe habitation : 11,72 %
- foncier bâti : 21,94 %
- foncier non bâti : 33,55 %

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à souscrire un emprunt à hauteur de 65.000 euros, si nécessaire pour le financement des investissements.

### **Questions diverses**

Le maire informe le conseil de la réception d'un courrier de l'A.M.F. 31 pour remercier de notre participation financière en faveur des communes sinistrées par les inondations.

Le maire souhaite, puisqu'il s'agit de la dernière réunion de la mandature, remercier les conseillers de leur collaboration.  
La séance est levée à 22 h 50.